PV du Assemblée Générale du 09 décembre 2020

Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle
Rue Léon Morel 1, 5032 Isnes
N° Entreprise : 0841470248
www.imio.be

Assemblée Générale

Procès verbal de la séance du 09 décembre 2020.

Présents : La séance est présidée par Monsieur Marc BARVAIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.
Elle débute à 18 heures et 00 minutes.
Désignation du Bureau et des Scrutateurs – Vérification des pouvoirs des délégués.
Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant aux fonctions de :
Scrutateurs :
• M. Jean-Marc Toussaint, Président du CPAS de La Bruyère;
• M. Dominique Lugowski, Conseiller communal Commune d'Awans.
Secrétaire : Monsieur Frédéric RASIC, Directeur général de l'intercommunale iMio.

L'Assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le Président précise que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées à la Poste du 04 novembre 2020 à chaque membre affilié.

Cette assemblée générale est organisée selon les règles établies par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31/12/2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Pour les Villes et Communes, les Provinces et les CPAS, la présence physique d'un délégué à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'Intercommunale tient compte de toutes les délibérations qui lui ont été adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale est ouverte au public.

Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'Assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés n'est acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.

Le quorum de présence est atteint, le nombre de voix représentées est de

13.062 soit 77% du total des voix existantes.

La liste des délibérations est justifiée en annexe.

L'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer selon les règles établies par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020.

1. Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie Cloud ainsi que des nouveaux produits 2021 iMio (WallonieConnect, GED Nuxéo et Intranet Quaive) est faite en séance.

Vote : Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies Néant

2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.

Une évaluation du plan stratégique est faite en séance. Le rapport d'activité intermédiaire 2020 est commenté en séance (voir pièces jointes).

3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.

Le budget 2021 est présenté et commenté en séance.
Les objectifs de chiffre d'affaires par solutions sont les suivants :

CA / Solutions	Budget 2021	Budget 2020	Variation
Conseil	370 000,00 €	250 000,00 €	48%
Espace de stockage	75 000,00 €	45 000,00 €	67%
iA. AES	180 000,00 €	145 000,00 €	24%
iA. Délib	1 050 000,00 €	940 000,00 €	12%
iA. Docs	470 000,00 €	400 000,00 €	18%
iA. GPEC	50 000,00 €	60 000,00 €	-17%
iA. PST	100 000,00 €	130 000,00 €	-23%
iA. Tech	755 000,00 €	690 000,00 €	9%
iA. Téléservice	320 000,00 €	300 000,00 €	7%
iA. Urban	350 000,00 €	320 000,00 €	9%
iA. Web	550 000,00 €	510 000,00 €	8%
Total général	**4 270 000,00 €**	**3 790 000,00 €**	**13%**

La synthèse du budget 2021 est la suivante :

En €	**2021**
Chiffres d'affaires	**4 270 000 €**
Croissance annuelle	*4%*
Produits et services	4 270 000 €
Exceptionnel	- €
Rémunérations et charges sociales	**(3 000 000) €**

Sous-traitance & hébergement	**(800 000) €**
Hébergement	(280 000) €
Croissance annuelle	*-7%*
Investissement R&D	(135 000) €
% R&D / CA	*3%*
Sous-traitance	(285 000) €
TVA intra-communautaire	- €
Exceptionnel / matériel	(100 000) €
Marge S/ activité	**470 000 €**
Frais généraux	**(380 000) €**
Croissance annuelle	*29%*
Bâtiments	(100 000) €
Frais généraux	(90 000) €
Frais généraux légaux	(100 000) €
Marketing & communication	(90 000) €
EBITDA	**90 000 €**
Amortissements	(100 000) €
Jetons de présence	(30 000) €
Divers - Taxes	(2 000) €
EBIT	**(42 000) €**
Produits & Frais financiers	(3 000) €
Subsides accordés	***100 000 €***
Report subsides / consommation	- €
Frais de lancement, exceptionnel	- €
Provisions pour risques et charges	- €
Impôts sur le résultat	(50 000) €
Résultat final	**5 000 €**

Grille tarifaire 2021 :

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 03/11/2020 :

- d'indexer la tarification 2021 de 1% vu les prévisions du bureau du plan ;
- d'ajouter la tarification de la nouvelle solution intranet Quaive ;
- de rendre gratuit le module GRC d'Atal (iA.tech) dans le cas du lien entre le formulaire de signalement (iA.Téléservices) et Atal (iA.tech);
- d'ajouter la tarification des services transversaux Wallonie Connect et GED.

Il sera demandé de voter sur la tarification 2021.

Vote : Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des autres membres associés seront invités à voter.

Annexes fournies
- Budget 2021
- Tarification 2021

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :
Suffrage valablement exprimé : 13.062 voix

Votes exprimés :
- 12.756 voix POUR
- 76 voix CONTRE
- 230 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.
Le point est adopté.

Voir pièce(s) en annexe :
Point 3 - Budget 2021 v1.pdf
Point 3 - Tarif 2021.pdf

4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Mohammed Amin Mellouk

Il est proposé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale, la nomination suivante :
Pour le PS :
1. Mohammed Amin Mellouk (AC Tournai)

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant : Suffrage valablement exprimé : 13.062 voix
Votes exprimés :
1. 12.757 voix POUR
2. 75 voix CONTRE
3. 230 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.
Le point est adopté

Par le Comité :
Marc Barvais,

Président

Frédéric Rasic,

Secrétaire

3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.

Voir pièce(s) en annexe :
Point 3 - Budget 2021 v1.pdf
Point 3 - Tarif 2021.pdf